

- Destinataire :** Tout le personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- Expéditeur :** Direction des ressources humaines
- Date :** 1^{er} octobre 2024
- Objet :** Diffusion de la politique 031 – Politique sur certaines conditions de travail des cadres
-

Bonjour,

Conformément à la POL-001 et sa procédure associée (PRO-001), la POL-031 *Politique sur certaines conditions de travail des cadres* a été adoptée par le Comité de direction du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) le 24 septembre 2024. Celle-ci est disponible sur l'intranet de l'établissement, sous l'onglet CIUSSS > Documents organisationnels > Politiques, procédures et règlements > Par direction > Direction des ressources humaines.

Par son adoption, ce document annule et remplace les politique, procédure ou règlement en vigueur dans les installations qui composent le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et qui traitent des mêmes sujets.

Pour toutes questions ou commentaires relatifs à la POL-031, je vous invite à communiquer avec Myranie Roger-Chabot. Par courriel : myranie.roger-chabot.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.

